

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 22/47/03 AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION
DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société Foncière d'Habitat et
Humanisme - Sainte-Thérèse - Acquisition et amélioration de 6 logements PLAI dans
le 4ème arrondissement.**

22-38272-DF

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Société Foncière d'Habitat et Humanisme, dont le siège social est sis 69 chemin de Vassieux – 69300 Caluire et Cuire, sollicite la Ville pour un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements sociaux situés 32 impasse Sainte-Thérèse dans le 4^{ème} arrondissement.

Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 157 918 Euros (un million cent cinquante sept mille neuf cent dix huit Euros), la Société Foncière d'Habitat et Humanisme doit contracter un emprunt de 499 788 Euros (quatre cent quatre vingt dix neuf mille sept cent quatre vingt huit Euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce programme augmente l'offre en logements sociaux de la Ville.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50 %) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (50 %).

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 La délibération du 17 décembre 2021 est abrogée et remplacée par la présente afin de tenir compte de la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'ajout de l'article 5 ci-après.

ARTICLE 2 La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 499 788 Euros (quatre cent quatre vingt dix neuf mille sept cent quatre vingt huit Euros) que la Société Foncière d'Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements sociaux situés 32 impasse Sainte-Thérèse dans le 4^{ème} arrondissement.

ARTICLE 3 L'annuité totale prévisionnelle garantie s'élève à 5 626 Euros (cinq mille six cent vingt six Euros).

ARTICLE 4 La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

ARTICLE 5 Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements